



Photo : Werkheim Uster

Le conseil d'entreprise de Werkheim Uster

Un groupe de clientes et clients élus défend les idées et les intérêts des collaboratrices et collaborateurs occupant des emplois protégés.

Afin de renforcer la voix des collaboratrices et collaborateurs atteints de troubles cognitifs et de tenir compte si possible de leur point de vue quant au développement de l'entreprise, la fondation Werkheim Uster a institué un conseil d'entreprise. Les premières élections ont eu lieu en octobre 2016. Il s'agit de cette façon d'accorder davantage de poids aux idées et propositions des collaborateurs ainsi qu'à leurs préoccupations et demandes. Leur participation et leur auto-représentation sont renforcées. Le conseil d'entreprise est accompagné par un assistante sociale et bénéficie, si nécessaire, d'un soutien pour atteindre ses objectifs.

Expériences et enseignements

Le conseil d'entreprise est devenu une instance appréciée par de nombreux collaborateurs. Il est mis à contribution par les clientes et les clients pour répondre aux préoccupations du quotidien. Par exemple : notification des besoins en termes de locaux, proposition d'une salle de repos pour la pause de midi, demandes d'informations ou suggestions relatives au traitement des données personnelles. La direction de Werkheim Uster fait appel au conseil d'entreprise pour évaluer les propositions et les changements et pour solliciter les avis.

Six réunions ont lieu par année. Au début, elles étaient animées par l'assistante sociale selon un ordre du jour toujours identique. Actuellement, les séances sont conduites par un membre du conseil d'entreprise, avec, au besoin, l'aide ponctuelle de l'assistante sociale. Tous les conseillers d'entreprise ne veulent ni ne peuvent animer les réunions. Dès lors, n'assument cette tâche que ceux qui le souhaitent.

Charge de travail

- 12 heures par année pour 5 collaboratrices et collaborateurs occupant un emploi protégé (membres du conseil d'entreprise),
- 40 heures par année pour le travail d'assistance (assistante sociale diplômée HES),
- env. 20 heures pour les séances d'information et les élections (tous les quatre ans).

Paroles de membres du conseil d'entreprise : «Pour moi, il était important que je puisse aider et écouter les autres. Le conseil d'entreprise fait du bon travail, mais les séances sont difficiles et parfois un peu confuses.» **Merle Sieber, conseillère d'entreprise, production artistique.** – «L'année dernière, nous avons réalisé beaucoup de choses. Dans notre secteur «espace jardin», par exemple, nous disposons désormais d'un tableau d'affichage pour les informations internes. Et je me suis engagée pour que les règles concernant la fumée durant les pauses soient les mêmes pour le personnel que pour nos clients.»

Sara Gossweiler, conseillère d'entreprise, espace jardin. – «C'était une année très intéressante. La question de l'équilibre professionnel a été intensément débattue. La visite du canton de Zurich a aussi été très réussie. Nous, les membres du conseil d'entreprise, avons pu dire comment cela se passe pour nous à la fondation Werkheim et c'était bien.» **Simon Berger, conseiller d'entreprise, intégration.** – «Nous avons fait beaucoup de choses l'année dernière. Certains n'ont pas apprécié que tout le monde puisse toucher les fruits vendus au kiosque. Je m'en suis donc occupée avec ma cheffe, afin que les fruits soient vendus de façon plus hygiénique. J'ai dû m'habituer aux nouvelles séances, mais j'ai du plaisir.»

Adriana Mendes, conseillère d'entreprise, hôtellerie.

Article de la CDPH 27.1.c exige le même droit au travail pour les personnes handicapées et demande de « faire en sorte que les personnes handicapées puissent exercer leurs droits professionnels et syndicaux sur la base de l'égalité avec les autres ».

Auteure: Katrin Roth

Institution:



[Site internet](#)

Contact:

Katrin Roth

Friedhofstrasse 3a

8610 Uster

+41 44 943 17 21

info@werkheim-uster.ch

[Autres documents](#)